

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

30/01/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M N° 2.3
Objet : **Modification**
des statuts du
Syndicat des Eaux de
la Barousse, du
Comminges et de la
Save (SEBCS).

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS (Proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mme GRANGE (Proc), MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS (Proc), EVIN, Mmes SANDY, AGUILA.

Absents excusés :

M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)
Mme DALLA-ZANNA (Proc. Mme GRANGE)
Mme COURTOUX (Proc. M. DESHONS)

Madame GERARD a été élue Secrétaire

Ouverture de la séance à 19h30

Objet : Modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save (SEBCS).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L 5211-18 transposable aux syndicats mixtes fermés, conformément à l'article L 5711-1 ;

Vu la délibération n° 2018-08-19 du 11 octobre 2018 de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat demandant l'adhésion au **SEBCS** pour l'exercice de la compétence « eau » sur le territoire de la commune de MANCIOUX ;

Vu la délibération n° 32-2019 du 4 octobre 2019 de la commune de MANCIOUX demandant l'adhésion au **SEBCS** pour la compétence « assainissement » ;

Vu la délibération n° 2023-01/SJ/013 du **SEBCS** décidant d'approuver l'extension du périmètre d'intervention du **SEBCS** au territoire de la commune de Mancieux, membre de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat pour la compétence « eau » et l'adhésion de la commune de Mancieux au **SEBCS** pour la compétence « assainissement » ;

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion et la modification des statuts en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'extension du périmètre d'intervention du **SEBCS** au territoire de la commune de MANCIOUX, membre de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat pour la compétence « eau » .
- d'approuver la demande d'adhésion de la commune de MANCIOUX au **SEBCS** pour l'exercice de la compétence « assainissement ».
- d'approuver en conséquence, la modification des statuts du **SEBCS** (annexés à la présente délibération).
- et charge le maire de prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Affiché le **14/02/23**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 13 Février 2023

Le Maire,
Christian SANS

